

Grille de cotisations Images & Réseaux 2023



Type de structure	Effectif total ou chiffre d'affaires de la société ou du groupe	Montant cotisation HT	Montant cotisation TTC (TVA 20%)
Collège 1 Industriel/ETI - Grand Groupe	ETI <500	2 800,00 €	3 360,00 €
	ETI <5000	7 300,00 €	8 760,00 €
	GG >5000	14 900,00 €	17 880,00 €
Collège 2 Académique	Université et établissement à personne morale	3 000,00 €	3 600,00 €
	Autre établissement	1 700,00 €	2 040,00 €
Collège 3 Industriel/PME <i>Selon la définition européenne des PME</i>	Micro <10	250,00 €	300,00 €
	Petite niveau 1 <50	500,00 €	600,00 €
	Petite niveau 2 <100	750,00 €	900,00 €
	Moyenne <250	1 250,00 €	1 500,00 €
Collège 4 Membre associé Grand Groupe	ETI <5000	2 200,00 €	2 640,00 €
	GG >5000	4 500,00 €	5 400,00 €
Collège 5 Organisme de développement économique	Non pris en compte	750,00 €	900,00 €
Collège 6 Association, structure indépendant, festival, régie municipale	Non pris en compte	500,00 €	600,00 €

Conditions générales d'adhésion

- Les demandes d'adhésion à partir du 01/09 de l'année N ne paieront que 30% de l'adhésion annuelle
- Pour les structures (filiales) ayant une maison mère, le montant de la cotisation sera calculée en fonction de l'effectif de la maison mère.
- Pour tout changement de statut (ex : modification du capital de l'entreprise), le montant de la cotisation de la filiale sera calculée en fonction de l'effectif de la maison mère.
- Pour les demandes d'adhésion des structures ayant une maison mère déjà adhérente, 2 solutions s'offrent à vous :
 1. La filiale* adhère via la cotisation de sa maison mère, dans ce cas elle n'a pas de cotisation supplémentaire à régler mais n'aura pas de droit de vote
 2. La filiale* adhère en complément de l'adhésion de sa maison mère, dans ce cas elle réglera une cotisation en fonction de son statut et aura un droit de vote. (droit limité à 10 filiales)
- Vous êtes **adhérent au pôle Atlanpole Biotherapies** ? Bénéficiez d'une réduction de 75% sur le montant de la cotisation (offre réservée aux PME)
- Vous êtes **adhérent chez Photonics Bretagne** ? Bénéficiez d'une réduction de 20% sur le montant de la cotisation (offre réservée aux PME)

*Une filiale est une société dont plus de la moitié du capital social est détenue par une autre société, appelée "maison mère". La maison mère doit posséder la majorité des parts sociales ou des actions de l'entreprise.